

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU JEUDI 20 JUIN 2024**

\*\*\*\*\*

Délibération n° BC/24-055

**Marché 2024-012-P3 "Création de courts de Padel au Stade du Vernonnet" : autorisation de signature**

Les membres du Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération, se sont réunis lors de la séance du Bureau de Seine Normandie Agglomération, Salle Vallée du Gambon, 12 rue de la Mare à Jouy, DOUAINS, sous la Présidence de M. François OUZILLEAU, le 20 juin 2024 à 15h30.

Date de convocation :

14/06/2024

Conseillers en exercice : 17

Conseillers présents : 12

Conseillers votants : 15

**Etaient présents :**

Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), François OUZILLEAU (VERNON), Pascal LEHONGRE (PACY SUR EURE), Pieternella COLOMBE (SAINT MARCEL), Aline BERTOU (FRENELLES EN VEXIN), Thomas DURAND (VEXIN-SUR EPTE), Christian LE PROVOST (LES ANDELYS), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), Johan AUVRAY (VERNON), Jérôme GRENIER (VERNON), Annick DELOUZE (VEXIN SUR EPTE), Patricia DAUMARIE (VERNON),

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Dominique MORIN à M. Jérôme GRENIER  
Monsieur Thibaut BEAUTÉ à Madame Aline BERTOU  
Monsieur Pascal JOLLY à Monsieur Pascal LEHONGRE

**Absents :**

Monsieur Antoine ROUSSELET  
Monsieur Julien CANIN

**Secrétaire de séance :** Annick DELOUZE

**Le Bureau Communautaire de Seine Normandie Agglomération,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.3123-1 et R. 2123-1 1° et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DÉLÉ/BCLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°CC/21-78 du 8 juillet 2021 portant délégation de compétences du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant que le Bureau Communautaire a reçu délégation pour prendre toute décision concernant l'autorisation de signer les marchés et les accords-cadres dont la valeur hors taxe est supérieure ou égale au seuil européen défini en matière de marchés publics de fournitures et de services, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ayant une incidence financière supérieure à 5% de leur montant initial ;

Considérant la nécessité de passer des marchés pour la création de deux pistes de Padel au Stade du Vernonnnet ;

Considérant que Jérôme GRENIER ne prend pas part au vote ;

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** D'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché 2024/012-P3 « Création de deux pistes de Padel au Stade du Vernonnnet », suite à l'analyse des offres qui sera réalisée.

Les prestations seront rémunérées dans la limite du montant estimatif défini par application de prix unitaires fixés au BPU.

**Article 2 :** La présente délibération sera publiée sur le site internet sna27.fr, communiquée au conseil communautaire lors de sa prochaine séance et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

**Article 3 :** Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,

François OUZILLEAU

Président délégué de  
Seine Normandie Agglomération  
Maire de Vernon

Conseiller Régional de Normandie

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux). La juridiction peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)